



## *Le SNPPT FO rencontre le nouveau Directeur de Cabinet de la Garde des Sceaux*

Ce jour, une délégation du SNPPT FO composée de personnels techniques de catégorie C, B et A, a été reçue par Monsieur Alain Christnacht, Directeur de Cabinet de la Garde des Sceaux.

En préambule, nous avons rappelé l'historique du corps des personnels techniques depuis la dernière réforme statutaire issue des accords Durafour de 1989 et aboutie en 1999. Nous avons aussi fait part du manque de reconnaissance, du ras-le-bol généralisé des personnels techniques et de leur écœurement d'appartenir à cette administration.

Nous avons fait remarquer au Directeur de Cabinet que nous sommes le seul corps de l'Administration Pénitentiaire à n'avoir bénéficié d'aucune revalorisation statutaire et indemnitaire.

C'est aussi grâce à l'argumentaire que nous avons remis fin 2013 à Madame Gorce pour relancer le dossier, que celle-ci a compris la nécessité de conserver ce corps au niveau de l'Administration Pénitentiaire et l'urgence de la révision statutaire et indemnitaire.

Les représentants du SNPPT FO ont débattu avec le Directeur de Cabinet sur le fond du projet que nous avons remis à la DAP durant ces derniers mois.

Lors de cet échange les problématiques de toutes les filières ont pu être abordées et notamment :

- le vieillissement du corps : départ en retraite d'1/3 des effectifs d'ici 2017-2018;
- le défaut de recrutement (manque de publicité, manque d'attractivité du corps) ;
- l'effectif réel des personnels exerçant des fonctions techniques (630 personnels techniques, 600 personnels faisant fonction et 600 agents sous contrat) ;
- les modulations d'Indemnité de Fonction et d'Objectifs accordées uniquement à certains agents de catégorie A ;
- les astreintes techniques (comparatif entre coût des astreintes privées à 1000 € et des astreintes AP à 110€);
- la formation (absence de formation d'adaptation aux nouveaux métiers, absence de formation continue et initiale);
- le logement (perte des NAS et incidences sur l'organisation des astreintes) ;
- l'absence de certaines primes (notamment pour l'informatique ce qui engendre des départs vers d'autres ministères).

Il a été reconnu par le Directeur de Cabinet que le recrutement d'agents contractuels se fait trop souvent de manière dérogatoire pour obtenir du personnel plus rapidement, et surdiplômé, ce qui entre en contradiction avec nos statuts.

Il nous a été précisé qu'une enveloppe budgétaire est programmée dans le Projet de Loi de Finance 2016 pour la future réforme statutaire et indemnitaire des personnels techniques.

Nous attendons donc avec impatience la réunion du 29 septembre 2015 à la DAP pour découvrir les propositions de l'administration et plus particulièrement les grilles indiciaires, en espérant que les autres organisations syndicales veuillent bien participer à cette réunion!!!

Le Directeur de Cabinet a été très attentif à nos propos et nous recevra à nouveau en octobre 2015 pour faire le point sur les dernières évolutions de ce dossier.

Le SNPPT FO restera vigilant et vous informera régulièrement des avancées tout au long des négociations.

Le 10 septembre 2015,  
Le Secrétaire Général  
et les représentants du SNPPT FO